

Monsieur Henri-Pierre Guilbert
Président du Comité d'entreprise
Président Directeur Général
Agence Générale d'Information

Veurey, le 28 octobre 2004

Monsieur,

Lors du Comité d'entreprise de la société AGI (22 octobre 2004) vous avez rédigé l'ordre du jour suivant :

- 1 Elections du bureau du Comité d'Entreprise,
- 2 Mise en place des commissions,
- 3 Vote sur un contrat de mandat
- 4 Consultation du Comité d'Entreprise sur les modalités d'organisation qui découlent de l'accord du 20 septembre 2004,
- 5 Application de l'accord du 20 septembre 2004,
- 6 Service Saisie,
- 7 Marche de l'entreprise,
- 8 Questions diverses

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il s'agissait de la 1^{ère} réunion du CE après les élections professionnelles et que de ce fait, le poste de Secrétaire du CE n'était occupé par aucun élu.

Comme nous vous l'avons rappelé dans notre courrier du 19 octobre 2004 adressé à Monsieur Brun, la rédaction unilatérale de l'ordre du jour d'un Comité d'Entreprise est clairement interdite par le Code du Travail.

Dans ce cadre, lors d'une première réunion du Comité d'entreprise après les élections professionnelles, seuls doivent figurer à l'ordre du jour les points suivants :

- Election du bureau
- Election des commissions obligatoires et facultatives
- Marche de l'entreprise
- Questions diverses

Malgré notre rappel lors du CE du 22 octobre 2004, vous avez abordé et développé tous les points rédigés unilatéralement par vous.

Nous considérons donc que mis à part les quatre points cités ci-dessus, tous les autres points à l'ordre du jour ne doivent pas être pris en compte, ni figurer dans le procès-verbal de la réunion.

Vous aurez tout le loisir de mettre à l'ordre du jour du prochain CE d'AGI, et en accord avec le nouveau Secrétaire, les points que vous avez développés au mois d'octobre.

Nous vous demandons de nous confirmer votre décision par courrier et sous huitaine. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à en tirer toutes les conséquences de droit qui s'imposent.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Eduardo Morgan-Tirado

Secrétaire général
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

Copie :

M. Patrick CORTES, Secrétaire CE d'AGI
Affichage